



INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Veillez prendre connaissance de la procédure d'inscription des élèves qui seront affectés dans notre établissement à la rentrée 2020 :

- La télé-inscription se déroulera du 30 juin au 02 juillet 2020 minuit. <https://metice.ac-reunion.fr>
- ATTENTION : aucun accueil du public ne se fera pendant cette période

DATE	HORAIRES	ETABLISSEMENTS
Du mardi 30 juin 08h00 au jeudi 02 juillet minuit	Campagne de télé-inscription. Les modalités sont disponibles sur le site de l'établissement à l'adresse : http://lycee-sarda-garriga.ac-reunion.fr , rubrique Parents Téléinscription	

TOUT ELEVE AFFECTE DEVRA S'INSCRIRE OBLIGATOIREMENT SUR CETTE PERIODE

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SI L'UNE DES PIECES EST MANQUANTE.

Pièces à fournir pour tous les élèves :

- Fiche inscription 2020
 - Demi pension rentrée
 - Choix enseignements seconde
 - Document fiche urgence infirmerie
 - Autorisation parentale photo
 - photocopies des bulletins de troisième pour les inscriptions en seconde.
 - photocopies des bulletins de 2^{de} pour les inscriptions en 1^{ère} (pour les nouveaux élèves)
 - photocopies des bulletins de 1^{ère} pour les inscriptions en terminale (pour les nouveaux élèves)
 - 4 photos d'identité récentes (au dos nom et prénoms) uniquement pour la Vie Scolaire à fournir à la rentrée
 - 1 photocopie d'un justificatif d'adresse datant de moins de trois mois
 - Attestation d'assurance scolaire
 - La copie du livret de famille + **photocopie de la décision de justice si séparé**
 - **Demi-pension :**
 - 1 photo d'identité (uniquement pour les nouveaux demi-pensionnaires) à fournir à la rentrée
 - 1 Chèque de 50€ à l'ordre de l'agent comptable pour les non boursiers, attestation pour les boursiers, 1 RIB pour les nouveaux boursiers, à fournir à la rentrée
 - **INFIRMERIE :**
 - Les élèves atteints d'allergie alimentaire ainsi que de troubles de la santé **évoluant sur une longue période** sont susceptibles de nécessiter la mise en place d'un projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI est à renouveler à chaque rentrée scolaire.
 - Les élèves rencontrant **un ou plusieurs troubles des apprentissages** (ex : dyslexie ...) peuvent bénéficier d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
- Pour les nouveaux arrivants :**
- Fournir la fiche d'urgence remplie intégralement.
- Fournir les 2 photocopies **agrafées** des vaccinations du carnet de santé avec nom et prénom de l'élève. Si un retard de vaccination est constaté, l'élève devra apporter à l'infirmière le carnet de santé pour une mise à jour.

- **adhésion volontaire à la maison des lycéens (avec cotisation de 5€ à souscrire)**